COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601162-20251209-2025_9_5-DE

L'an deux mil vingt-cinq le neuf décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

04 décembre 2025

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

Mme JEGO Anne-Marie, M. MADEC Jacques, Mme RIO Annick, M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoints ; M.MATIGNON Philippe, Mme ROSSIGNOL Christine, M. PASCO Yann, Mme RUMEUR Anne, MM. HUET Pascal, CAILLOCE Stéphane, Mme HERVE Nadia, M. FICKO David, M. LE SOMMER Charles, Mme WLODARCZAK Françoise, *Conseillers municipaux* ;

Représentées : Mme DUVERGER Cécile par M. CAGNARD Hervé,
Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine par Mme JEGO Anne-Marie
Excusée : Mme KERZERHO Sophie
Absent : M. MAHE Bertrand
Secrétaire de séance : M. PASCO Yann

n°2025-9-5 : Sollicitation du fonds de soutien exceptionnel « Ambition(s) communes » de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour la rénovation du bâtiment d'accueil, du restaurant et création d'une salle de regroupement au Camping Municipal « La Falaise ».

Monsieur Le Maire expose aux Conseillers que le 4 avril 2025, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a acté la création d'un fonds de soutien exceptionnel ambition(s) communes. Il a pour objectif d'accompagner les 24 communes dans la réalisation d'un projet à dimension communale contribuant à répondre aux besoins de la population, à l'aménagement et / ou l'amélioration du cadre de vie.

Le règlement prévoit les modalités d'attribution et d'instruction suivantes :

- Le montant attribué ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- La demande au titre du fonds de soutien ambitions communes doit faire l'objet d'un dépôt de dossier complet auprès des services communautaires au plus tard le 31 décembre 2025.
- Un examen technique du dossier sera réalisé par les services de la communauté de communes portant sur la recevabilité du projet au vu des critères fixés dans le règlement.
- Une convention financière, mettant en œuvre les présentes dispositions et formalisant leur accord concordant, sera signée entre les parties.
- La délibération de la collectivité bénéficiaire du fonds de soutien doit faire apparaître un plan de financement indiquant les dépenses et toutes les recettes permettant le financement de l'opération.

Une revue de projets des communes a été menée en décembre 2024 et a permis d'identifier un projet par commune, à engager sur la période 2025-2026.

Il a été décidé d'attribuer à notre Commune 76 200 € de fonds de soutien pour le projet de rénovation du bâtiment d'accueil, du restaurant et création d'une salle de regroupement au Camping Municipal « La Falaise ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa V de l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°2025DC/025 du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2025 portant sur l'adoption du règlement du fonds de soutien ambition(s) communes 2025-2026 ;

Vu le règlement et la convention-type de fonds de concours ci-annexés ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

SOLLICITE auprès de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique l'attribution du fonds de soutien exceptionnel Ambition(s) communes, d'un montant de 76 200 Euros pour la réalisation de la rénovation du bâtiment d'accueil, du restaurant et création d'une salle de regroupement au Camping Municipal « La Falaise ».

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601162-20251209-2025_9_5-DE

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux Camping Restauration	533 662,85 €	Etat DETR	0 €	
Travaux Salle Polyvalente	172 424,11 €	Etat DSIL	0 €	
Panneaux Photovoltaïques	13 000,00 €	Fonds de Soutien AQTA	76 200,00 €	10 %
Cuisine	39 420,00 €	Autofinancement	685 800,00 €	90 %
Aléas et imprévus	3 493,04 €			
Total	**762 000,00 €**	**Total**	**762 000,00 €**	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière ci-annexée avec la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Le Maire,
Hervé CAGNARD